

Projet d'aménagement d'un parc éolien à
Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damas

Bas Saint-Laurent

6211-09-00

**Commentaires sur la présentation de Northland Power Inc.
Le 2 Août 06 À St-Léandre**

A la présentation de récentes modifications par le promoteur à son projet, lors d'une rencontre le 2 août à St-Léandre, rencontre à laquelle nous avons pris la liberté de nous rendre, bien que n'ayant pas été formellement invité, nous avons constaté que malheureusement le promoteur conserve encore 4 éoliennes (152 - 151 - 107 et 106), au sud du domaine, ce qui empêche automatiquement l'objectif d'en faire une aire protégée.

Trois éoliennes (349 - 350 - 354), demeurent aussi près du Lac Malfait, alors que ce milieu naturel ne devrait pas intégrer d'éoliennes dans une des rares zones accessibles encore à l'état naturel, dans la région de Matane. (- - Voir notre Mémoire DM 14, page 8 - 9, concernant les 7 éoliennes en cause).

En ce qui concerne la zone de l'addenda, près de St-Ulric, non seulement le promoteur n'est pas sensible à nos arguments de déplacer de cette zone les 12 éoliennes ayant un impact sur le paysage et affectant le corridor de migration * : aucune zone tampon ne s'y retrouve ! (réf. à notre Mémoire DM 14), mais il en rajoute 9, pour un total de 21 ! Ainsi, on a localisé 21 éoliennes (- - Voir DA 39.2), dans la zone la plus près du fleuve, une augmentation de 75 %, par rapport à l'ancienne proposition du promoteur avec laquelle nous étions déjà en désaccord. (- - Voir notre Mémoire p. 9 à 11).

Enfin, il y a encore pour tout le domaine, 38 éoliennes dans la zone 350 - 500 mètres, ce qui n'est pas acceptable à notre point de vue.

Nous apprécions que les 4 éoliennes situées face au village de St-Léandre, n'y soient plus, mais évidemment, cela n'est pas suffisant. Northland Power Inc. doit répondre aux autres recommandations du milieu afin d'en faire un projet socialement acceptable, projetant une bonne image corporative de l'Entreprise.

Cette rencontre du 2 août dernier, n'influe donc en rien sur les positions défendues dans notre Mémoire, dont nous vous invitons à considérer encore une fois les recommandations.

GUY AHIER
pour le groupe environnemental
UNI-VERT RÉGION MATANE
11 AOÛT 2006.

* A titre d'information complémentaire sur les corridors de migration, - - Voir l'annexe I de notre Mémoire DM 25, dans le cadre du projet de développement d'un Parc éolien dans la M.R.C. de Matane par le GROUPE AXOR Inc.